[**Définition : qu'est-ce que le consentement ?**](https://fetlife.com/users/16179861/posts/11211167)

Le consentement est l'action de tomber d'accord sur un projet, une demande, etc.

Définitions du Littré (1877) :

Consentement : « Action de consentir à quelque chose »
Consentir : « Se rendre à un sentiment, à une volonté, à une obligation. »
Dans un contexte BDSM, le consentement est donc l'action de tomber mutuellement d'accord sur une participation à certains actes, certaines pratiques de type BDSM.

Ce consentement est important, car certaines pratiques BDSM seraient considérées comme des abus si un accord préalable n'était pas obtenu.

Nuance importante : le consentement BDSM personnel n'est pas identique au consentement légal ! Par exemple, vous pouvez consentir à être fouetté ou fouettée jusqu'au sang, pourtant ce serait illégal sous les législations de nombreux pays. Ainsi, au Royaume-Uni, toutes les pratiques BDSM un tant soit peu « hard » sont illégales, ainsi que certaines pratiques « soft » parfois surprenantes (pour des « raisons » anti-sexe réactionnaires sorties tout droit du 19e siècle)...

Tout l'article se trouve ici : <https://univers-bdsm.info/zones/debutants/comment-bien-debuter-en-bdsm/ssc-rack-prick-ccc-4cs-philosophies-du-bdsm>